

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice..... 15

Présents..... 11

Votants..... 15

Absents..... 0

Date de la convocation : 26.09.2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX

Le 30 septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Madame TENDIL Lysiane, Maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELLEU Françoise, TENDIL Lysiane,  
VIALA Régine, Messieurs DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, PIDOUX  
Bruno, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIDAL Claude VIDAL  
Didier.**PROCURATIONS** : Madame JUANABERRIA Anne-Marie a donné procuration à  
Madame VIALA Régine, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur  
REFREGERS Claude, Monsieur MARTIN Jean-Philippe donné procuration à  
Monsieur QUATREFAGES Damien et Monsieur VERGUES Michel a donné  
procuration à Madame COBO Rolande.**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Jean-Luc DRIGOUT a été désigné pour  
remplir ces fonctions qu'il a acceptées**SEANCE N° 9****DELIBERATION N° 7****BUDGET ANNEXE DE LA MICROCENTRALE  
PROPOSITION DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Vu la délibération n° 11 séance n° 9 du 17 décembre dernier qui retire les délégations octroyées à Madame le Maire le 5 juin 2020,

Madame le Maire fait état d'un certain nombre de factures de fonctionnement en attente de mandatement qui nécessite la validation du conseil municipal.

Bordereau de mandats		N°	HYDRONEXT				
Numéro	Nom du Fournisseur	Nature de la dépense	Imputation comptable		Dépenses Hors	TVA	Dépenses
			Article	Chapitre	TVA déductible	Déductible	TTC
1	Hydronext	Electricité facture n° 109474	6 061	O11	34.83	1.92	36.75
2	Hydronext	Electricité facture n° 111338	6 061	O11	34.83	1.92	36.75
			total		69.66	3.84	73.50

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré,  
Décide à 2 voix pour, 13 voix contre

- **DE NE PAS AUTORISER** Madame le Maire à engager ces dépenses pour l'année 2022 sur le budget annexe de la microcentrale, section fonctionnement.

Fait et délibéré à Saint-Jean-du-Bruel, le 30/09/2022

Extrait certifié conforme

Le Maire,

**Lysiane TENDIL***Acte dématérialisé*

La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès des services de la Mairie de Saint-Jean-du-Bruel.
- D'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, B17007, 31068 Toulouse Cedex 7, par courrier postal ou par l'application Télérecours

Accusé de réception en préfecture

012-211202312-20220930-20223009\_7-DE

Reçu le 06/10/2022